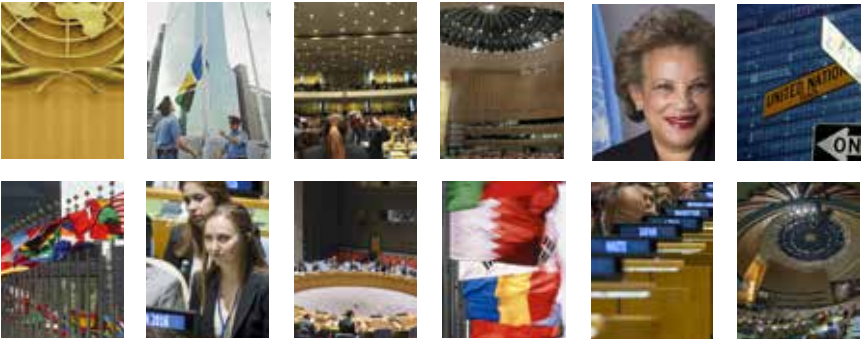


# NATIONS UNIES

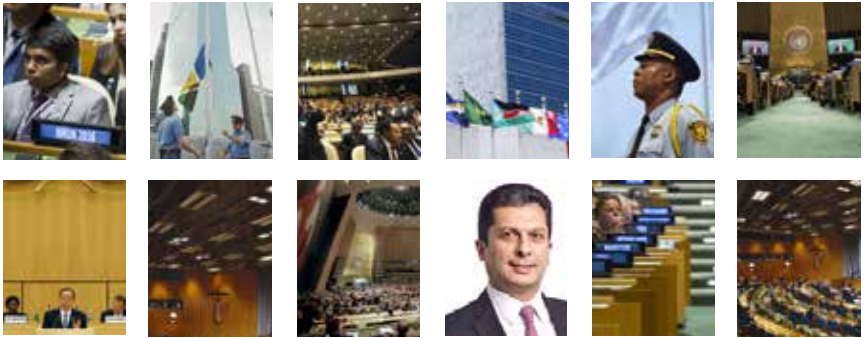
DÉPARTEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ET DE LA GESTION DES CONFÉRENCES



Harmoniser  
les efforts  
des nations



# Table des matières



|   |   |    |
|---|---|----|
| ● | Présentation du Département                   | 1  |
| ● | Secrétaire générale adjointe                  | 2  |
| ● | Sous-Secrétaire général                       | 3  |
| ● | Mandats                                       | 4  |
| ● | Vision  | 5  |
| ● | Responsabilités                               | 6  |
| ● | Objectifs                                     | 7  |
| ● | Priorités à moyen et à long terme             | 8  |
| ● | Ressources                                    | 9  |
| ● | Tendances                                     | 10 |
| ● | Gestion des réunions                          | 11 |
| ● | Taux d'utilisation des services de conférence | 12 |
| ● | Orientation générale                          | 13 |

# Présentation du Département

Comptant un effectif de plus d'un millier de fonctionnaires au Siège à New York et de près de 2 000 au total, y compris à Genève (620), Vienne (174) et Nairobi (65) [constitué de secrétaires de comité, personnel de recherche, responsables de la planification des réunions, fonctionnaires du protocole, traducteurs, rédacteurs de procès-verbaux de séance, interprètes, éditeurs, correcteurs, infographistes, imprimeurs, fonctionnaires des conférences ou fonctionnaires d'administration], le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est le plus grand du Secrétariat.

L'activité du Département joue un rôle central pour le mandat et le fonctionnement de l'Organisation, en tant qu'instance internationale où les représentants des États Membres et d'autres groupes viennent débattre des questions majeures de l'actualité mondiale et y proposer des solutions. Le Département a pour mission de faciliter le dialogue et la coopération entre les États Membres et de contribuer ainsi à la réalisation des buts de l'Organisation et des objectifs de développement durable.

Sa réussite, il la doit au sens des responsabilités, au dévouement, à l'esprit d'équipe et à l'abnégation de son personnel. Venus des quatre coins du monde, les fonctionnaires internationaux, bien qu'ils soient de milieux ethniques et culturels divers, ont en commun d'être pleinement acquis aux nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies. Travaillant souvent dans les coulisses, ils n'en contribuent pas moins de manière essentielle, quoique discrètement, à l'activité de l'Organisation.







Catherine Pollard  
Secrétaire générale adjointe

Mme Catherine Pollard a pris ses fonctions de Secrétaire générale adjointe, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, et a été nommée Coordonnatrice pour le multilinguisme par le Secrétaire général, le 17 décembre 2015.

Auparavant, Mme Pollard était Sous-Secrétaire générale au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences depuis septembre 2014. Avant d'intégrer le Département, elle était, depuis 2008, Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines. À ce poste, elle a représenté le Secrétaire général pour les questions de gestion des ressources humaines et a fourni des conseils sur un large éventail de stratégies et de politiques. Elle a mené à bien des initiatives de réforme en matière de ressources humaines et a instauré de nouvelles politiques, notamment en tant que coprésidente du Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat du régime commun des Nations Unies .

Avant de rejoindre le Bureau de la gestion des ressources humaines, Mme Pollard a été chef de cabinet au Département des opérations de maintien de la paix et, auparavant, Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Mme Pollard a commencé sa carrière à l'ONU en 1989 comme chef du service chargé des projets exécutés par des entités nationales au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En 1993, elle a rejoint le Département des opérations de maintien de la paix, où elle est devenue chef du budget pour les opérations des Nations Unies en Yougoslavie puis pour les activités menées au Siège. Elle a ensuite occupé les fonctions de chef de la Section du budget et des finances du Programme des Volontaires des Nations Unies.

Mme Pollard apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience de la gestion des conférences, de la gestion financière et administrative et de la gestion des ressources humaines. En 26 ans de carrière à l'ONU, elle a acquis une solide connaissance de la culture, du fonctionnement et des rouages du système des Nations Unies, ainsi que de ses projets mondiaux et des efforts de réforme menés conformément aux priorités et stratégies fixées par le Secrétaire général. Dans tous les postes de direction qu'elle a occupés, elle a su remettre en cause le statu quo et contribuer à de réelles améliorations des pratiques de gestion.

Née en 1960, Mme Pollard est titulaire d'une licence et d'une maîtrise en comptabilité de l'Université des Antilles (Kingston).



Movses Abelian  
Sous-Secrétaire général



M. Movses Abelian a pris ses fonctions de Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences le lundi 7 mars 2016.

M. Abelian a plus de 25 années d'expérience dans le domaine des questions liées à la paix et à la sécurité et au règlement des conflits; il dispose d'un grand savoir-faire pour ce qui est de diriger, d'appuyer et de gérer des dossiers et des mécanismes intergouvernementaux complexes, y compris à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

En sa qualité de Directeur de la Division des affaires du Conseil de sécurité à partir d'avril 2011, M. Abelian a exercé les fonctions de Secrétaire du Conseil de sécurité et a fourni des conseils techniques au Président et aux membres du Conseil et à ses organes subsidiaires sur des questions relatives aux travaux, à la pratique et aux procédures du Conseil. M. Abelian a également à son actif plusieurs années d'expérience dans le domaine de la gestion, y compris la planification des programmes et du budget, ayant précédemment exercé les fonctions de Secrétaire de la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale (Cinquième Commission) et du Comité du programme et de la coordination des Nations Unies.

Avant de rejoindre l'ONU, M. Abelian a été l'ambassadeur et le Représentant permanent de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (1998-2003) et son Représentant permanent adjoint (1996-1998). Au cours de sa carrière diplomatique, M. Abelian a exercé des fonctions diverses, y compris Président de la Cinquième Commission (1998); Vice-Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et Négociateur spécial de la réforme du barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix (2000); Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); et Facilitateur de la réforme des Nations Unies à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale (2002).

Avant d'intégrer le corps diplomatique en Arménie en 1992, M. Abelian était professeur associé à l'Université d'État d'Erevan, depuis 1989.

# Mandats

Les principales dispositions portant autorisation du Département figurent dans les règlements intérieurs des organes principaux de l'Organisation. Des dispositions complémentaires figurent dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en particulier les résolutions portant sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le renforcement du Conseil, le multilinguisme et le plan des conférences (la dernière en date étant la résolution 70/9). Conseilée par le Comité des conférences, l'Assemblée générale fixe, au niveau intergouvernemental, les grandes orientations concernant l'organisation des réunions et les services de conférence, conformément à sa résolution 43/222 B.

Conformément aux résolutions 69/250 et 70/9 de l'Assemblée générale, le chef du Département remplit également la fonction de coordonnateur pour le multilinguisme. En cette qualité, il est chargé de coordonner l'application du multilinguisme dans l'ensemble du Secrétariat. Le mandat du coordonnateur a été défini dans plusieurs résolutions sur le multilinguisme, à savoir les résolutions 54/64, 69/250 et 70/9 sur le plan des conférences. En plus de demander qu'un haut fonctionnaire soit désigné coordonnateur, l'Assemblée a confié au Secrétaire général un mandat global en matière de multilinguisme, réparti dans plusieurs résolutions. Celles-ci énoncent notamment que le multilinguisme est une valeur essentielle de l'Organisation et qu'il est de la responsabilité du Secrétaire général d'intégrer le multilinguisme dans ses activités. Le coordonnateur bénéficie de l'appui d'un réseau de points de contact dans l'ensemble du Secrétariat.

E



# Vision

La structure intergouvernementale de l'Organisation qui guide et appuie l'harmonisation des efforts des nations bénéficie au quotidien du soutien du Département en matière de gestion multilingue des conférences. Le Département ambitionne de continuer de fournir toute la gamme des services de conférence aux États Membres et autres parties prenantes avec professionnalisme et savoir-faire, de façon rationnelle, et de les aider à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation.



Harmoniser les efforts des nations



# Responsabilités

Les services de conférence du Siège et des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, qui relèvent du Département, sont chargés de l'exécution du programme et de la réalisation de ses objectifs.

Guidé par les résolutions 57/300, 66/233 et 68/251 de l'Assemblée et les dispositions de celle-ci relatives à la revitalisation de ses travaux et au multilinguisme qui intéressent les services de conférence, le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 vise à ce que la gestion intégrée à l'échelle mondiale continue de s'améliorer pour que les États Membres disposent, dans tous les centres de conférence et dans toutes les langues officielles, de documents de première qualité produits dans les délais impartis et de services de conférence de haute qualité, que des effets de synergie se dégagent et que des améliorations globales soient apportées dans les quatre centres de conférence. Le Département continuera de s'employer, en faisant preuve d'initiative, à fournir aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts pour lesquels il travaille des services techniques, procéduraux et fonctionnels de secrétariat, des services de protocole et de liaison et des services de conférence de manière que des effets de synergie se dégagent et que des améliorations globales soient apportées dans les quatre centres de conférence.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continuera d'assurer la conduite de toutes les activités du Département et d'orienter la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, laquelle concerne le Siège et les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, et notamment d'arrêter des politiques, pratiques, normes et procédures de gestion des conférences, de répartir les ressources inscrites au chapitre pertinent du budget et de gérer à l'échelle mondiale la charge de travail et le personnel des services de gestion des conférences, conformément à la résolution 57/283 B de l'Assemblée générale.



# Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- Contribuer, en fournissant des services techniques de secrétariat, portant notamment sur la procédure, et des avis autorisés, au déroulement régulier et efficace des délibérations et des activités de suivi de l'Assemblée générale, de son Bureau, de la Première Commission, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), des Deuxième et Troisième Commissions et de divers organes subsidiaires, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires, ainsi que des conférences spéciales des Nations Unies, et contribuer à l'entreprise de revitalisation de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, notamment en fournissant des services techniques au Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée et pour les négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;
- Fournir des services de conférence de première qualité à tous les organes intergouvernementaux et organes d'experts se réunissant au Siège et aux Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, et pour les conférences et réunions tenues sous les auspices de l'Organisation, en respectant le principe de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles dans chacun des organes de celle-ci, de produire notamment les documents officiels des organes intergouvernementaux habilités, de fournir des services d'interprétation dans les six langues officielles lors de leurs réunions, et de gérer toutes les ressources relatives aux conférences;
- Assurer les fonctions liées au protocole et les fonctions de liaison et de représentation pour le Secrétaire général, les gouvernements hôtes et les États Membres;
- Coordonner l'exécution des divers mandats relatifs au multilinguisme dans l'ensemble du Secrétariat;
- Fournir un appui au Bureau du Président de l'Assemblée générale.



# Priorités à moyen et à long terme

Guidé par les résolutions de l'Assemblée générale, notamment ses résolutions 57/300 et 70/9, et par les dispositions relatives aux services de conférence des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux et sur le multilinguisme, le Département s'attache, dans le cadre de son plan-programme biennal pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog.1)], à améliorer les processus de délibération et de prise de décisions des organes intergouvernementaux, des organes d'experts compétents et des conférences de l'Organisation, en fournissant de façon efficace et rationnelle des services de conférence. À cette fin, il fait notamment la meilleure utilisation possible des capacités pour fournir des services lors des réunions et produire la documentation requise de façon coordonnée au niveau mondial, tout en veillant au multilinguisme des communications et au traitement égal de toutes les langues officielles.

Pour pouvoir faire face à l'augmentation de la charge de travail liée aux réunions et à la documentation, tout en tenant compte des changements organisationnels globaux touchant à la gestion des activités, le Département prévoit d'explorer d'autres moyens pour améliorer son efficacité, notamment en se servant de la technologie pour accroître la productivité et réduire les coûts, dans les quatre lieux d'affectation. Afin de pouvoir définir des objectifs et les atteindre, le Département aura besoin de la collaboration fructueuse et stratégique des États Membres.



Un vaste soutien de la part des États Membres et une coordination avec d'autres entités du Secrétariat seront nécessaires pour s'attaquer aux questions prioritaires à moyen et à long terme, notamment :

- Rationaliser la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale et son développement éventuel dans le cadre du modèle global de fourniture de services;
- Recourir au numérique et à l'externalisation pour absorber le volume croissant de la documentation multilingue qu'il convient de produire avec le même budget;
- Élaborer un plan de route prévoyant l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme encore en suspens dans l'ensemble du Secrétariat;
- Améliorer la formation des interprètes et des traducteurs, conformément à un concept de planification de la continuité des compétences, afin de favoriser l'exécution des mandats en matière de multilinguisme;
- Explorer la possibilité de fournir des services d'interprétation de conférence à distance, option économique et écologique.



# Ressources

Les ressources demandées pour le Département pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 647 763 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 25 747 200 dollars (3,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des quatre facteurs suivants : a) ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) nouveaux mandats et transferts entre les composantes; c) nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; et d) gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.





# Tendances

Le Secrétariat s'acquitte des mandats qui lui sont confiés par les États Membres sans perdre de vue ses objectifs de qualité, de respect des délais, de productivité, de viabilité et d'accessibilité pour ce qui est des services de conférence, ni l'objectif plus général qu'est le multilinguisme. Si ces buts ne changent pas, la situation a grandement évolué ces dernières années et elle présente d'énormes défis pour le Département au Siège et dans les trois centres de conférence financés au titre du chapitre 2 du budget-programme : Genève, Vienne et Nairobi. Les difficultés les plus remarquables sont l'augmentation de 45 %, depuis 2010, du nombre de séances pour lesquelles des services sont fournis chaque année, et la hausse de 10 % de la quantité de documents produits en conséquence (voir figures 1 et 2). En 2015, la hausse a été, respectivement, de 23 % et 8 %, et le Secrétariat a donc assuré des services de conférence pour 36 000 séances et la traduction de près de 250 millions de mots.

Cependant, comme le montre la figure 3, les crédits budgétaires alloués au Département n'ont cessé de baisser en valeur nominale au fil des exercices bien-nux, ce qui indique une réduction encore plus importante des ressources en valeur réelle. Cela a notamment restreint la capacité de gérer les charges de travail supplémentaires non planifiées. Néanmoins, en 2015, le Secrétariat est parvenu à maintenir et même, dans presque tous les cas, à améliorer sa performance au regard de tous les indicateurs essentiels. Le Département s'efforce de gérer ses activités de manière aussi stratégique que possible afin de répondre aux besoins des États Membres, en dépit de la baisse des ressources et de l'accroissement de la charge de travail découlant des nouveaux mandats. L'augmentation de la charge de travail concerne tous les centres de conférence.



# Évolution de la charge de travail

Figure 1. Nombre total de séances tenues dans tous les centres de conférence

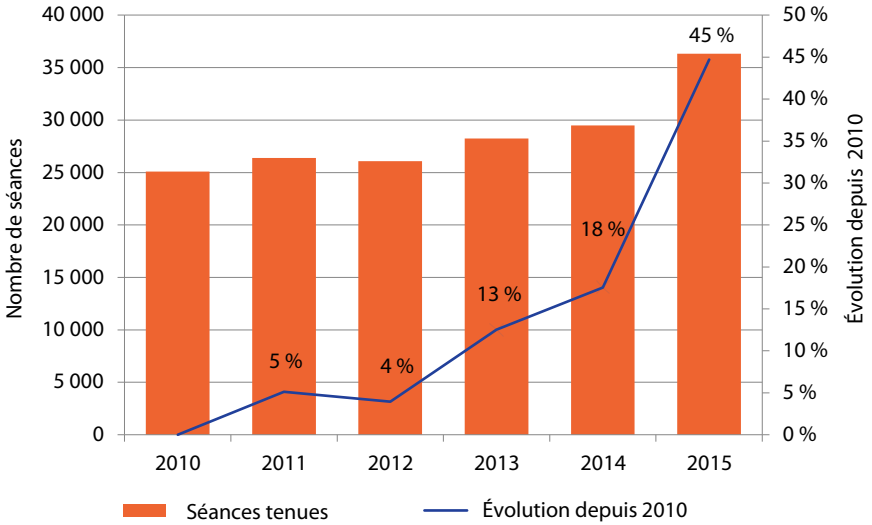
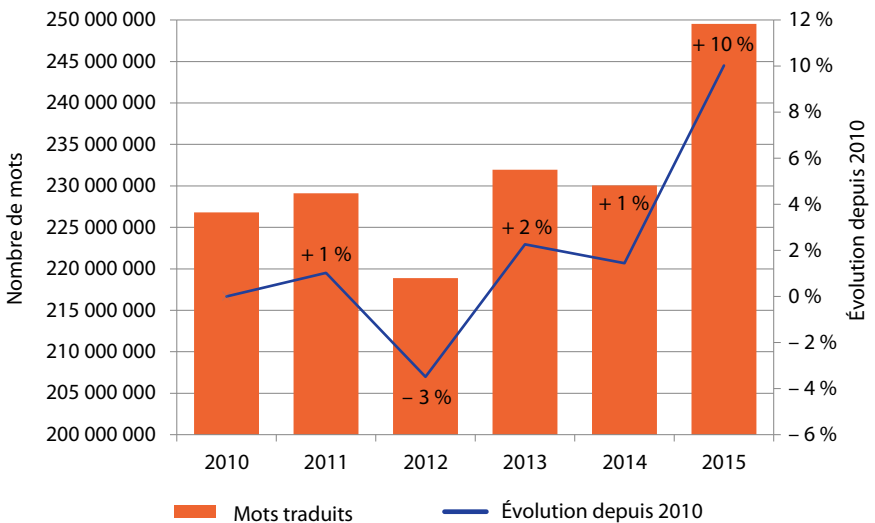
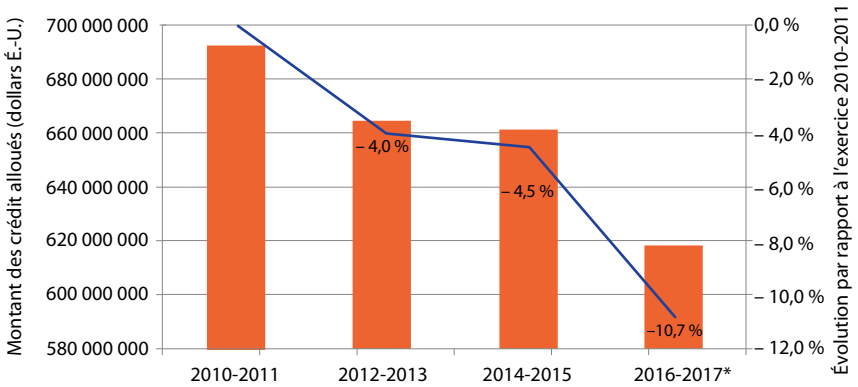


Figure 2. Nombre total de mots traduits dans tous les centres de conférence



# Montant des crédits alloués, 2010 à 2017

Figure 3. Crédits alloués au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences



■ Crédits alloués au Département — Évolution par rapport à l'exercice 2010-2011

\* Crédits initialement ouverts; les crédits définitifs seront connus en 2018.



# Gestion des réunions

Le nombre total de séances tenues dans les quatre centres de conférence en 2015 a augmenté de 23 % par rapport à 2014, passant de 29 497 à 36 316. En 2015, le taux global d'utilisation des services de conférence auxquels les organes avaient droit a été de 80 %, comme en 2014, malgré une hausse de 10 % du nombre de réunions programmées, et une augmentation de 8 % du nombre de réunions tenues. New York et Genève ont connu une amélioration régulière entre 2010 et 2015, tandis que le taux d'utilisation restait supérieur à 80 % à Vienne et Nairobi (voir figure 4). Ces bons résultats ont été obtenus grâce à une collaboration étroite et continue avec les secrétariats des organes, dont les réunions sont inscrites au calendrier, visant à ajuster leurs programmes de travail et leurs besoins en interprétation, ce qui a permis de réduire de 31 % le nombre d'annulations et d'enregistrer une augmentation de 14 %, depuis 2014, du nombre de minutes perdues en raison de l'ouverture tardive ou de la clôture prématurée de séances, qui sont les deux principaux facteurs ayant une incidence sur l'utilisation des services de conférence.

## **Prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »**

Le nombre de demandes de services de réunion émanant d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » est resté élevé à New York en 2015 (voir figure 5), bien que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité aient fait moins de demandes qu'en 2014. Presque toutes ces demandes (97 %) ont été acceptées. À Genève, la totalité des demandes de services de réunion « selon les besoins », émanant toutes du Conseil des droits de l'homme, ont été acceptées.



## **Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres**

À New York, le nombre de demandes de services de réunion et le nombre de demandes acceptées ont augmenté de 12 % entre 2014 et 2015 (voir figure 6). La réduction du pourcentage de demandes acceptées en 2014 et 2015 par rapport à 2013 s'explique par le volume élevé de demandes émanant d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins », y compris les six nouveaux organes compétents en matière de sanctions établis depuis 2010, et par la prolongation des sessions des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, tels que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Deuxième Commission et la Cinquième Commission. On notera que, à New York, les services d'interprétation étant mobilisés en grande partie pour les besoins des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » et que les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier ayant fait une meilleure utilisation des services de conférence, le nombre d'annulations a baissé, ce qui a ouvert aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, qui dépendent de la disponibilité des interprètes, la possibilité de bénéficier plus souvent de services d'interprétation.

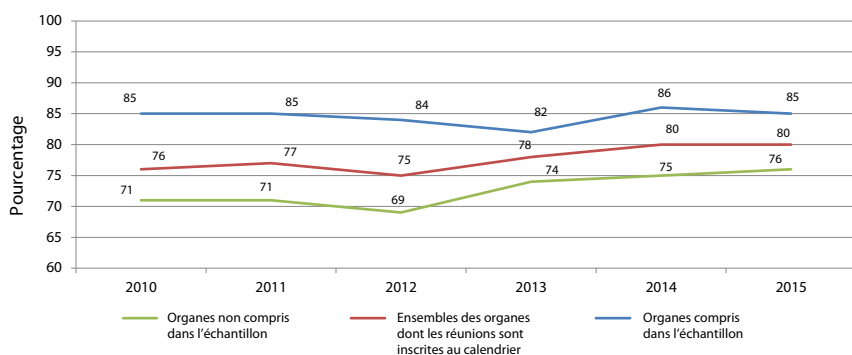
En 2015, à Genève, la proportion de demandes émanant de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont été acceptées a été, comme en 2014, de 76 %. Or, le nombre total de ces demandes a nettement augmenté : le nombre de demandes reçues a progressé de 37 % et celui des demandes acceptées de 25 %.

À Vienne et Nairobi, le nombre de réunions demandées par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres a été statistiquement négligeable.



# Taux d'utilisation des services de conférence

**Figure 4.** Taux d'utilisation des services par les organes compris dans l'échantillon, l'ensemble des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, et les organes non compris dans l'échantillon





Harmoniser les efforts des nations



Figure 5. Utilisation des services de conférence par des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à New York et Genève, 2010-2015

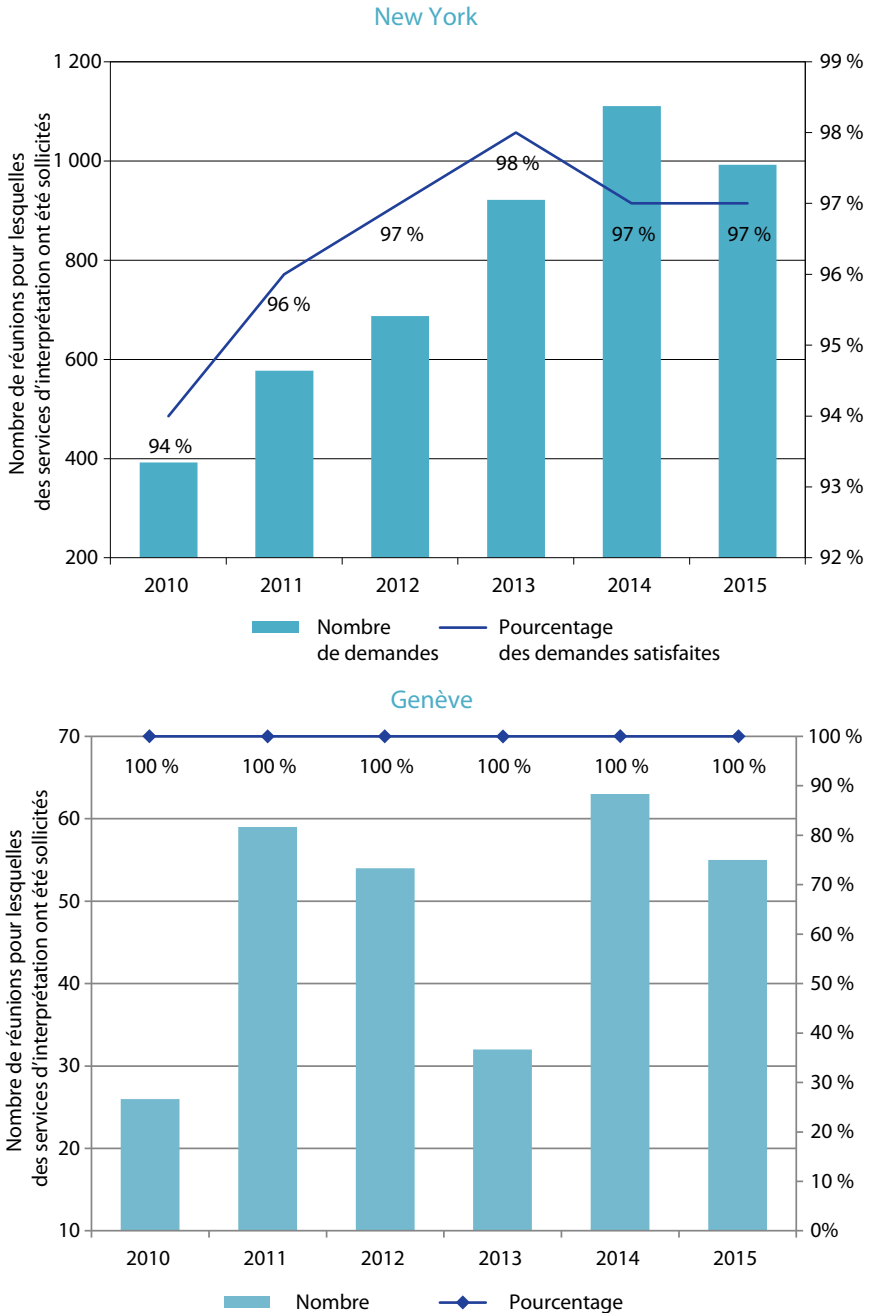
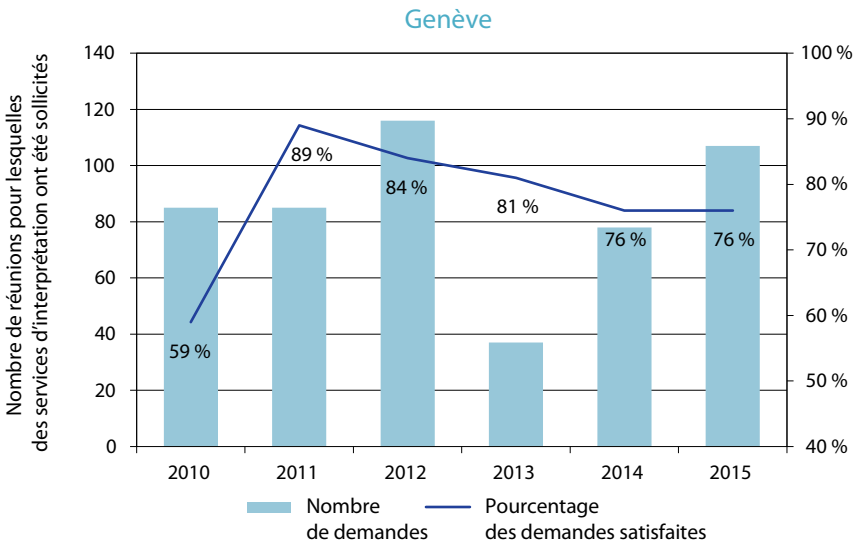
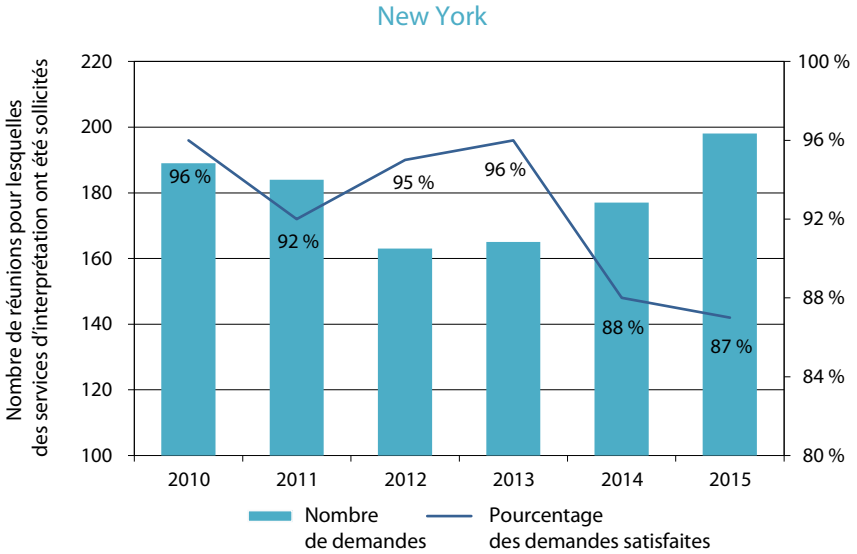




Figure 6. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres à New York et Genève, 2010-2015



# Orientation générale

Le Département continue de privilégier la planification, d'optimiser l'organisation des tâches, d'ajuster les capacités en fonction de la production attendue et de prêter une attention particulière aux résultats finals et aux prestations d'ensemble. Dans le cadre de la gestion intégrée, ses politiques, pratiques et procédures administratives et techniques continueront d'être normalisées dans les quatre centres de conférence. Les outils informatiques communs, qui seront mis en place dans tous les centres de conférence, faciliteront l'utilisation efficiente et efficace des ressources et favoriseront l'informatisation des activités. La formation du personnel et les activités ciblées, en collaboration avec les établissements formant des linguistes, permettront au Département de faciliter la transmission de la mémoire institutionnelle et des connaissances spécialisées et l'adoption de méthodes de travail modernes tirant parti des technologies disponibles. En continuant de collaborer, dans le cadre de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, avec d'autres organismes internationaux offrant des services de conférence, il se donnera la possibilité de comparer ses indicateurs de performance et ses méthodes de travail avec les pratiques optimales du secteur. Il pourra ainsi, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale mentionnées plus haut, continuer à améliorer la qualité, la productivité, le respect des délais et le rapport coût-efficacité des services. L'analyse des observations formulées par les clients demeurera un des principaux moyens de mesurer les résultats. Le Département continuera d'évaluer et de gérer les risques pour limiter les incidences en cas de crise opérationnelle. La coordination centrale de l'évaluation et de la gestion des risques permettra à la direction de prendre des décisions éclairées et facilitera les activités de suivi.







Harmoniser  
les efforts  
des nations